1re année. N° 18. 15 Août 1920

LE

BULLETIN

DE LA

VIE ARTISTIQUE

PARAISSANT DEUX FOIS PAR MOIS

PARIS

MM. BERNHEIM-JEUNE & Cie, ÉDITEURS

EXPERTS PRÈS LA COUR D'APPEL

25, BOULEVARD DE LA MADELEINE

15, RUE RICHEPANCE

1 fr. 25 le Numéro

LE

BULLETIN

DE LA

VIE ARTISTIQUE

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

1 fr. 25 le Numéro

ABONNEMENTS :

***Un an*..... Vingt-quatre francs**

***Six mois*. Douze francs**

LE

BULLETIN

DE LA

VIE ARTISTIQUE

15 Août 1920

PARIS

MM. BERNHEIM-JEUNE et Cie, ÉDITEURS

EXPERTS PRÈS LA COUR D'APPEL

25, BOULEVARD DE LA MADELEINE

15, RUE RICHEPANCE

Digitized by the Internet Archive
in 2009 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/n18bulletindelavi01pariuoft

BULLETIN DE LA VIE ARTISTIQUE

1re Année. N° 18. 15 Août 1920

Rédacteurs : MM. Félix Fénéon, Guillaume Janneau, Pascal Forthuny
Chef de l'Illustration : M. André Marty.

SOMMAIRE

Hallali...
Le musée de la sculpture au Louvre.
Notre "Loi Pacca"
Dans nos musées de Province.
A propos de Manet.
Le cas Félix Vallotton et Henri-Matisse.
Le Musée le plus moderne.
Monsieur Baudime.
Les disparus.
Ici...
...et ailleurs.
Paroles.

Hallali...

Ainsi, la Belgique offre à l'Italie la *Junon* du Véronèse. Si les « amitiés italiennes » que fomente à Bruxelles une compagnie d'intellectuels belges languissaient un peu, voilà bien le petit cadeau qui les entretiendra. Qui donc prétendait que l'art eût perdu de son prestige? C'est lui rendre, en ces temps difficiles, le plus éclatant des hommages, que l'évaluer à l'égal des « avantages » économiques, qu'apprécier un chef-d'œuvre à l'égal d'une tonne de charbon.

Cependant le gouvernement royal n'entend point faire « une affaire ». C'est en pur don qu'il cède la *Junon* au pays qui l'a créée. Le savant M. Destrée, ministre des Sciences et des Arts de Belgique, l'a dit en termes exprès. Il ne veut conserver de l'œuvre que le souvenir et l'enseignement, — la forme et l'essence divine. Quant à la toile, il s'en sépare lestement. Elle provenait d'ailleurs d'un dépôt fait au musée de Bruxelles par la France Impériale.

*

C'est une ère de restitutions qui s'ouvre. Chacun sonde sa conscience et se fait des scrupules. La Belgique elle-même recouvre, en vertu du traité de Versailles, les volets de l'*Agneau mystique* et de la *Cène*, légitimement acquis par l'Allemagne, et répugne à conserver la *Junon* que les traités nous avaient cédée. Ce sont là de trop galants procédés pour qu'ils restent isolés. Nous ne saurions faire moins, tels que nous nous connaissons, que de les imiter.

Avant d'offrir à l'Allemagne, avec nos regrets de n'avoir pas été battus, quelques « réparations » bien choisies, n'avons-nous point à donner à l'Italie quelques pièces capitales, joyaux de nos musées?

Nous soupçonnons qu'on en parla, entre diplomates. On ne saurait improuver une détermination si opportune.

Il apparaît nettement qu'il y a lieu de favoriser les nations qui ont souffert de la guerre. Déjà nos amis d'Amérique emportent nos églises, enlèvent nos vieilles maisons, démontent ces monuments qui, sans constituer des chefs-d'œuvre dignes de la protection de l'Etat, n'en conspirent pas moins à marquer le caractère original de nos anciens foyers provinciaux. Bientôt notre sol sera net et nu.

*

Mais il nous reste les musées, et il est d'autres victimes à consoler. Nous possédons, au Louvre et en province, des collections étrangères fort importantes. L'heure est favorable à leur restitution. En art comme en politique, observons, en faveur d'autrui, le principe des nationalités : c'est le goût du jour. Ignorons délibérément la culture qui n'est pas la nôtre. Après Wagner, proscrivons Titien. Peut-être objectera-t-on que la France de 1790 voulait, en établissant des divisions administratives nouvelles, ruiner l'esprit particulariste et avec lui détruire un ferment de guerres.

Peut-être allèguera-t-on, pour conserver ces chefs-d'œuvre volages, qu'ils nous appartiennent moins encore en vertu des conventions régulières que par l'influence exercée par eux sur notre art national? Leur valeur d'enseignement n'est pas, à nos yeux, épuisée. L'on verrait beau jeu si quelque ami de l'art évoquait tous les éléments qui témoignent de leur autorité.

Elevant le débat, l'on affirmera la nécessité où sont les nations qui se flattent de maintenir leur prestige dans le monde, de répandre à l'étranger les œuvres de leur génie. Ce n'est pas en s'enfermant dans leurs forteresses et leurs fils barbelés, en suscitant des frontières à la pensée, qu'elles se créeront des intelligences et exerceront de l'action. Il est excellent que l'art français s'en aille au loin réveiller des sympathies. Il ne l'est pas moins que les admirables Véronèse, les Tintoret, les Vinci du Louvre nous inspirent l'amour du génie qui les produisit.

*

Mais ce sont là des arguments dont la faiblesse est évidente. Ils cèderont aisément à l'ardeur de faire un « geste » qu'on dira beau si l'on n'y découvre aucune trace d'esprit positif. Nos amis d'Italie

nous adresseront, d'ailleurs, non point l'équivalent, mais des remerciements honnêtement mesurés.

De toutes parts ne surgiront les difficultés diplomatiques que si, espérant un traitement de réciprocité, nous réclamons de l'Allemagne, en compensation de certaines ruines préméditées qu'on sait, quelques Watteau des galeries impériales... GUILLAUME JANNEAU.

Le musée de la sculpture au Louvre

Le nouveau conservateur du musée de sculpture du Louvre, M. Paul Vitry, interrogé par le *Temps*, a tracé un programme de reconstitution de son département dont le *Bulletin* croit devoir relever les points essentiels.

« L'organisation du département des sculptures, a déclaré M. Paul Vitry, implique la solution de deux problèmes d'ordre différent : elle exige l'accroissement de certaines séries des collections, et quelques extensions « territoriales », sans lesquelles le musée ne saurait d'ailleurs se développer comme il convient.

« Sans doute, la sculpture française du grand siècle et celle du dix-huitième siècle sont, au Louvre, dignement et clairement représentées. Quelques emprunts aux écoles provinciales de Dijon, d'Avignon compléteront, avec le buste de femme exceptionnel de Houdon qui manque encore, la grande série de statuaire.

« C'est l'art du moyen âge, d'une part, et la sculpture française moderne, d'autre part, qui réclament un complément nécessaire. »

⁂

A celle-ci, l'érudit conservateur du Louvre a réservé, entre la salle Carpeaux et la nouvelle salle Barye, un vaste et clair salon où prendra place l'école académique issue de l'époque impériale et que l'histoire, sinon le goût, n'a pas le droit de négliger. Quant à la statuaire médiévale, M. P. Vitry, recouvrant trois pièces actuellement occupées par des services étrangers, pourrait la reclasser selon une méthode rationnelle.

« Je voudrais d'abord, dit-il, alléger nos salles françaises des œuvres d'influence septentrionale ou germanique, et créer le musée de sculpture du Nord qui nous manque totalement. Mon désir est en effet de grouper les éléments des mêmes familles, afin qu'ils gagnent, à cette confrontation, une valeur d'enseignement qui s'obscurcit lorsqu'ils sont isolés.

« Cette méthode rationnelle, je voudrais l'appliquer à l'art italien. Cette sculpture décorative italienne dont l'admission au Louvre fit accuser Courajod de vandalisme par feu Rochefort, veut, aujourd'hui, une place moins réduite. Elle accueillerait dans une nouvelle salle

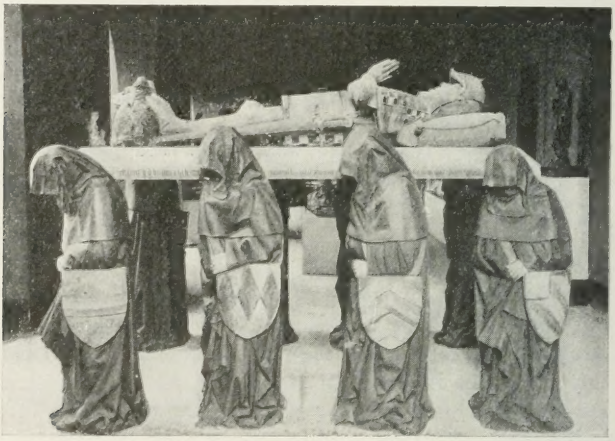

Le tombeau de Philippe Pot *Photo Giraudon*

certaines œuvres cousines et préparerait ainsi le public à goûter les céramiques vernissées auxquelles elles conduiraient.

« La galerie de sculpture médiévale serait alors à réorganiser. J'estime d'abord qu'il faut accorder moins d'autorité aux fragments documentaires et plus de crédit aux chefs-d'œuvre. C'est diminuer notre sculpture médiévale que d'en recueillir au Louvre des éléments insuffisamment expressifs. Courajod, à qui l'on reprocha d'ailleurs ses tendances plus archéologiques qu'artistiques, avait une raison valable pour admettre ces fragments lapidaires : c'est qu'il avait tout à créer. Il faut, aujourd'hui, reviser nos opérations : le propre de la science est d'être une expérience perpétuelle.

« Il nous faudrait ici quelques œuvres significatives : nous les trouverons. L'une d'elles, une admirable statue de donateur agenouillé, contemporaine et compatriote du *Philippe Pot*, chef-d'œuvre de l'art bourguignon, vient d'entrer dans les collections nationales, d'autres suivront. »

Notre "Loi Pacca"

En fin de séance, dans la précipitation d'un départ de vacances, le Parlement a fait une loi. Comme elle n'intéresse que le monde des artistes et celui de la curiosité, il n'était pas besoin, vraiment, d'en étudier plus attentivement les clauses, les conséquences et même les difficultés d'application.

Le Parlement n'a pas cru devoir écouter le vœu des artistes vivants et de leurs ayants droit. Toute œuvre signée d'un maître mort depuis vingt ans au plus peut être exportée librement. Si les Chambres ont entendu maintenir sur notre sol la production contemporaine, réservant à l'avenir la faculté d'y puiser les chefs-d'œuvre destinés à nos musées, pourquoi faciliter leur évasion pendant vingt ans ? Il fallait empêcher indifféremment toute exportation.

Désiraient-elles ménager les droits légitimes de l'auteur ? C'est pendant toute la période au cours de laquelle le nouveau « droit de suite » est applicable, c'est-à-dire pendant les cinquante années qui suivent le décès de l'artiste, qu'il fallait en autoriser l'exercice. Adopter une mesure hybride est proprement affirmer l'absence d'un programme défini.

Quelles sont les clauses de cette « loi Pacca » qui remplace le décret prohibitif du 1er mai 1920, en apportant, il est vrai, certaines atténuations à ses cruautés ?

Laissons parler « l'Officiel ».

ART. 1er. — Les objets présentant un intérêt national d'histoire ou d'art ne pourront être exportés sans une autorisation du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, qui devra se prononcer dans le délai d'un mois à partir de la déclaration fournie à la douane par l'exportateur.

Ces dispositions sont applicables aux objets d'ameublement antérieurs à 1830, aux œuvres des peintres, graveurs, dessinateurs, sculpteurs, décorateurs, décédés depuis plus de vingt ans à la date de l'exportation, ainsi qu'aux objets provenant de fouilles pratiquées en France.

ART. 2. — Les objets auxquels l'autorisation d'exporter aura été

refusée seront, par dérogation à l'article 16 de la loi du 31 décembre 1913, inscrits d'office sur la liste de classement.

Ce classement sera valable pour une période de cinq années et renouvelable.

ART. 3. — L'Etat a le droit de retenir, soit pour son compte, soit pour le compte d'un département, d'une commune ou d'un établissement public, au prix fixé par l'exportateur, les objets préposés à l'exportation.

Ce droit pourra s'exercer pendant une période de six mois.

ART. 4. — Les objets anciens antérieurs à 1830, et les œuvres de peintres, sculpteurs, graveurs, dessinateurs décédés depuis plus de vingt ans et dont l'exportation aura été laissée libre, seront frappés à l'exportation d'un droit de :

15 p. 100 de leur valeur jusqu'à 5.000 francs;
20 p. 100 pour la valeur comprise entre 5.000 et 20.000 fr.;
25 p. 100 pour une valeur supérieure à 20.000 fr.

Cette taxe, non plus que les autres dispositions de la présente loi, ne s'appliqueront aux œuvres d'art importées qui auront été déclarées à l'entrée, toute justification devant être fournie par l'importateur.

ART. 5. — Quiconque aura exporté ou tenté d'exporter des objets, en fraude des dispositions qui précèdent, sera puni d'une amende au moins égale au double de la valeur desdits objets, lesquels seront saisis et confisqués au profit de l'Etat. En cas de récidive, le délinquant sera en outre puni d'un emprisonnement de six jours à trois mois.

L'article 463 du code pénal est applicable.

Disposition transitoire.

ART. 6. — Tout commerçant pourra obtenir l'autorisation d'exporter les objets entrés en France postérieurement au 1er janvier 1914, à condition de justifier de la date d'entrée dans un délai d'un mois à dater de la promulgation de la présente loi.

ART. 7. — Un règlement d'administration publique déterminera les détails d'application de cette loi.

ART. 8. — La présente loi est applicable à l'Algérie.

Dans nos Musées de Province

Nos malheureuses régions dévastées semblent en proie à de singulières révolutions. Toute personnalité quelque peu importante y éprouve les caprices de la fortune. Selon que les jeux de la politique ou les explosions des vieilles rancunes portent aux affaires publiques l'un ou l'autre parti, le personnel administratif et même savant éprouve de prodigieux retours du destin.

L'intérieur du Musée Lécuyer à St-Quentin.
(*Cliché F. Israël*).

Valenciennes avait exclu du musée l'ancien conservateur pour lui substituer M. le docteur Coroënne. Nous croyons savoir que celui-ci, à son tour, fait place à M. Bauchond, qu'une faction ramène à son poste. Les musées du Nord où s'étaient exercées les abusives opérations que le *Bulletin* relata n'ont point encore recouvré leur figure ancienne. Mais à Saint-Quentin, la municipalité projetterait d'appeler aux fonctions de conservateur des musées M. Fernand Israël, l'un des hommes qui maintinrent avec le plus de courage nos droits méconnus par le conquérant.

LES ÉPREUVES DE SAINT-QUENTIN

Il n'est pas inutile de retracer les aventures qu'essuyèrent les collections de Saint-Quentin. Nombre de rumeurs ont circulé, pendant et depuis la guerre, qui manquaient généralement d'exactitude. Lorsque, l'armistice conclu, les officiers de la mission française en liaison près des Britanniques apprirent la présence, à Maubeuge, des musées de Saint-Quentin, certains d'entre-eux s'attribuèrent le mérite de la découverte avec un tel fracas qu'on les crut sur parole. Ils les découvrirent en effet; mais d'autres les avaient conservées, qui, modestement, s'effacèrent.

Peu s'en était fallu, au début des hostilités, pour que les alarmes qu'éprouva la France, cinq ans durant, sur le sort du musée de La Tour

Etat actuel du Musée Lécuyer à Saint-Quentin.
(Cliché F. Israël)

lui fussent épargnées.

L'Administration des Beaux-Arts, sachant les jeux de Mars peu propices à ceux d'Apollon, avait, dès le 19 août, engagé les autorités locales propriétaires de collections précieuses à les évacuer sur des régions moins exposées. Le 28 août, le bureau de l'Ecole de dessin, légataire de Quentin de La Tour, se réunit pour en délibérer. Tandis qu'on discutait, les Allemands prirent la ville, résolvant le problème. Et, la guerre stabilisée dans les tranchées, le 17 décembre 1914, ils invitaient le maire à réinstaller le musée Lécuyer, qui resta ouvert jusqu'en 1917. C'est pendant cette période que fut composé le livre de propagande qu'un corps de réserve bavarois signa.

DE SAINT-QUENTIN A MAUBEUGE

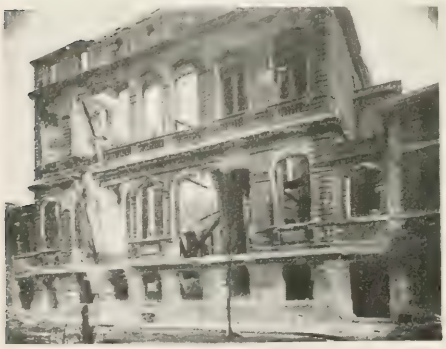

Etat actuel du Musée Lécuyer à Saint-Quentin
(Cliché F. Israël)

Mais les événements militaires avaient rendu mal sûr le séjour de Saint-Quentin. Le 8 février 1917, un lieutenant von Hadeln vint notifier aux autorités françaises la décision du général en chef de transférer les La Tour à Maubeuge. L'opération se fit en quatorze voyages, par automobiles sanitaires. L'architecte berlinois lieutenant Keller avait approprié à sa nouvelle destination le magasin du

« Pauvre Diable », situé sur la place d'Armes. Des meubles empruntés aux châteaux de Caulaincourt, d'Homblières, du Petit-Fresnoy, des statues provenant de la collégiale de Saint-Quentin s'adjoignirent aux célèbres pastels.

La découverte d'une mine au Musée Lécuyer.
(*Cliché F. Israë*)

Cependant, le 18 mars, Saint-Quentin fut totalement évacué. Les dépôts constitués dans les banques, chez des notaires, furent pillés. Pour effacer la trace des vols, des mines furent posées sous des immeubles dont la destruction devait être, ensuite, attribuée à l'aviation alliée. C'est ainsi que dans les ruines du musée Lécuyer, M. Israël, de retour à Saint-Quentin, découvrit, sous des caisses préalablement vidées de leurs richesses, un fourneau de mine intact, encore muni de son cordeau Bickford.

A Maubeuge même, la sécurité des collections demeurait précaire, mais pour d'autres raisons. Au cours d'un transfert organisé par la Kommandantur, trois caisses s'égarèrent : l'une contenait de précieux vitraux de la collégiale de Saint-Quentin; les deux autres le recueil de pièces originales : lettres autographes de Voltaire et des contemporains, documents intéressant la famille de La Tour, qu'on appelait le Reliquaire du Maître.

Le Musée du Pauvre Diable à Maubeuge pendant l'occupation allemande.

Il est vrai d'ajouter que les enquêtes ordonnées sont restées infructueuses. Selon de sérieux témoignages, certaines caisses provenant de Saint-Quentin ont été expédiées au conservateur du musée de Dresde... Elles sont toujours à Dres-

Le Musée du Pauvre Diable à Maubeuge pendant l'occupation allemande.

1918, le directeur du musée, lieutenant Wolf, annonce l'intention du gouvenement allemand de transférer les collections à Bruxelles, par péniches. M Israël intervient. Il évoque les conventions anciennes. Il fait entrevoir les représailles françaises. L'Allemand fléchit.

Le 22 octobre, M. Gibert,

Le Musée du Pauvre Diable à Maubeuge pendant l'occupation allemande.

de, ou dans quelque autre lieu que nous seuls ignorons.

L'ÉPILOGUE

Une année s'écoule. Chaque mois défilent en moyenne devant les chefs-d'œuvre déracinés 2.685 militaires et 170 civils, tant français qu'allemands. Mais l'inquiétude grandit chez l'envahisseur. Le 10 octobre

Le Musée du Pauvre Diable à Maubeuge pendant l'occupation allemande.

maire adjoint de Saint-Quentin, résidant aussi à Maubeuge, reçoit officiellement le précieux dépôt qu'abandonne entre ses mains le lieutenant Wolf, qui s'éclipse deux jours plus tard, suivi de son acolyte, le sous-officier Nuss. Les autorités françaises ferment alors le musée, emballent les pastels, les descendent dans les caveaux du « Pauvre Diable ». Des bom-

bes d'avion tombent aux environs mais épargnent le musée. Le 9 novembre enfin, les troupes anglaises prennent Maubeuge.

Les épreuves étaient terminées. Avisés par la municipalité, les délégués de l'administration des Beaux-Arts viennent reconnaître le précieux dépôt qu'ils trouvent intact. Il avait été à la peine, il fut à l'honneur. Tandis que les collections municipales de Saint-Quentin reprenaient, du 1er janvier au 30 mai 1919, le chemin du retour, les pastels de La Tour étaient envoyés au Louvre. Ils y demeureront, d'accord avec les autorités municipales légitimement propriétaires, jusqu'au relèvement du musée Lécuyer. Mais les fidèles images que nous publions ici montrent combien grièvement le malheureux musée est atteint.

G. J.

A propos de Manet

Edouard Manet naquit le 23 janvier 1832. *La date est précise, et le moindre dictionnaire la rappelle.*

D'où vient donc qu'au Louvre tous les Manets de la collection Camondo s'adornent d'un cartel reportant cette date de naissance à 1833 ?

Et d'où vient qu'au Petit Palais la même date erronée soit inscrite sous le Manet délicatement nuancé qu'est le portrait de Théodore Duret, *que le musée de la Ville de Paris doit à la munificence du doyen de la critique d'art ?*

En passant et à propos de ce portrait de Théodore Duret, *voici un piquant document, appartenant à la collection d'autographes de notre confrère Adolphe Tabarant, et qu'on retrouvera dans l'ouvrage qu'il achève sur* Manet et les débuts de l'impressionnisme. *C'est une lettre de Th. Duret à Manet, datée de Cognac, 23 septembre* 1868 :

Manet. — Théodore Duret.

Whistler. — Théodore Duret.

Mon cher Manet,

Ma position de journaliste ne me permettant pas de m'acquitter envers vous pour votre portrait selon le mérite artistique de la peinture et ne voulant pas le payer son prix vénal, je vous envoie de Cognac un petit souvenir et un témoignage de gratitude. Vous recevrez, 49 rue de St-Pétersbourg, une caisse de vieille eau-de-vie de Cognac, que vous pourrez sans crainte faire déguster à vos amis. Je me suis arrangé pour qu'en recevant la caisse vous n'ayez aucun droit à payer et aucune autre formalité à remplir que celle de prendre un tire-bouchon pour déboucher une bouteille. Je serai de retour à Paris dans le courant de la semaine prochaine. Je vous suppose vous-même revenu depuis longtemps des rivages de l'Océan. Si vous n'avez rien de mieux à faire, lancez-moi un petit mot aux bureaux de la *Tribune*, 123, rue Montmartre, pour me dire ce que vous devenez et ce que vous faites.

Bien à vous. THÉODORE DURET.

Des dons aux Musées de Lille

Mme Hippolyte Verly, veuve de l'ancien président des Commissions des Musées du Palais des Beaux-Arts, a fait don au Musée d'Archéologie d'une barbe de dentelle en point à l'aiguille du commencement du XVIII^e^ siècle d'un remarquable travail.

— Feu Mme Et. de Girod de Resnes, née Quecq d'Henripret, a légué une très belle statue en ivoire sculpté en ronde bosse, représentant la Vierge debout tenant l'Enfant, travail français du XIV^e^ siècle, mesurant 0 m. 59 de hauteur.

L'œuvre, provenant de l'ancienne collection Spitzer, dispersée à Paris en 1893, est décrite et reproduite dans le catalogue de cette vente sous le n° 135. Elle pourra être comptée parmi les pièces importantes du Musée d'Archéologie, déjà si riche en objets précieux.

— M. René Descamps-Scrive a offert le diplôme de réception de Louis Watteau à l'Académie de peinture et de sculpture de Valenciennes, original sur parchemin, en date du 5 décembre 1785.

E. T.

Le cas Félix Vallotton et Henri-Matisse

A propos de deux articles du Bulletin *du 15 juillet, M. André Fontainas nous écrit la lettre suivante. Elle a du poids, venant du critique de l'*Histoire de la Peinture française au XIX^e^ siècle, *qui est aussi le poète des* Vergers illusoires, *le romancier de* l'Ornement de la solitude, *le traducteur de De Quincey et de Keats, le biographe d'Edgar Poe :*

Trouvez-vous vraiment, au *Bulletin de la Vie artistique*, qu'il suffira d'accepter, les bras croisés, les effarantes incongruités du Beatty M. A. et de l'exposition d'Anvers? Des gens qui organisent des expositions internationales peuvent, si cela les amuse, ne goûter ni Vallotton ni Matisse; ils n'ont pas le droit de les ignorer, encore moins de les dissimuler ou de leur faire la leçon. Il ne suffit pas d'enseigner aux artistes la circonspection. Il faudrait arriver à établir leurs droits, à les faire respecter. Quand l'inconvenance est aussi flagrante que dans les exemples par vous donnés, il ne faut pas que les coupables rient et se réjouissent. Les tableaux envoyés sur « commande » sont une marchandise. Les artistes éprouvent un préjudice matériellement appréciable. Que ne poursuivent-ils l'obtention de dommages-intérêts? N'êtes-vous point de mon avis?

Dautre part, nous recevons, concernant M. Beatty, la lettre que voici :

19, RUE SPONTINI, XVI

Paris, le 26 juillet 1920

Messieurs,

Vous exposez dans votre N° du 15 juillet dernier, un différend entre M. Félix Vallotton et l'Institut Carnegie. Vous l'avez accompagné d'une note qui pourrait peut-être blesser M. John W. Beatty s'il ne savait pas que vous ignorez où il faut rechercher les responsabilités.

Laissez-moi vous dire tout d'abord que M. John W. Beatty, dont un fils est mort sur notre sol dans la dernière guerre, est un ami forcené de la France.

Les Allemands qui, avant la guerre, savaient combien l'art est dans ces nouvelles villes des Etats-Unis un formidable moyen de propagande, mettaient toujours un des leurs à la tête de ces musées ou de ces grandes institutions américaines, et ils fermaient ainsi la porte à l'art français. Ils n'y parvinrent pas à Pittsburg : M. John W. Beatty veillait, il parvenait à faire entrer chaque année des toiles de nos artistes modernes au musée qui, à l'heure actuelle, est le seul aux Etats-Unis qui possède un nombre respectable de tableaux de nos peintres vivants.

Dans la création de l'Exposition Internationale qui se tient, je crois, tous les deux ans, M. Beatty a pris une part importante, et il fait surtout appel à la France. L'Institut Carnegie, en quelque sorte, ne fait que prêter ses locaux et payer les frais. M. Beatty dès l'origine, et pour éviter qu'une erreur comme celle qui vient de se produire ait lieu, a institué un jury international composé en principe des meilleurs peintres étrangers qui se trouvent à ce moment-là aux Etats-Unis et qui doivent, ou devraient, connaître leurs confrères étrangers. Que le *Bulletin de la Vie Artistique* se procure les noms des membres du jury et elle trouvera les coupables. Elle y fera peut-être d'amusantes découvertes.

Le questionnaire signé John W. Beatty n'est pas fait pour le jury, mais uniquement pour la rédaction du catalogue afin d'éclairer la religion des acheteurs éventuels qui, dans cette ville effroyablement industrielle et éloignée de tout centre d'art, attachent une importance encore plus grande que nous aux titres et récompenses officiels.

Agréez, Messieurs, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

René Gimpel.

P-S. — C'est M. John W. Beatty qui, aidé de Miss Helen Frick, a organisé à Pittsburg, l'année dernière la grandiose réception du peintre Jean Julien Lemordant et a préparé la magnifique exposition de ses œuvres. C'est lui aussi qui a eu l'idée de créer la journée Jean Julien Lemordant, c'est-à-dire que chaque année, pour l'éternité à l'anniversaire de la réception de Lemordant à l'Institut Carnegie dans toutes les écoles de Pittsburg, on contera aux enfants la vie héroïque du peintre et du soldat et on leur parlera de la France. R. G.

Le Musée le plus moderne

Cet asile de la peinture post-impressionniste est le musée de Bagnols (Gard). Tous les bons esprits en voyage s'y arrêteront : Bagnols est à la hauteur d'Orange, mais de l'autre côté du Rhône, sur la ligne Lyon-Nîmes ; la région est riante et luxuriante ; les tableaux champêtres d'Albert André en font foi.

C'est le premier en date de nos musées cantonaux. Il fut fondé en 1860 par le peintre Alègre, qui dans sa jeunesse avait été l'ami et un peu l'élève d'Hippolyte Flandrin.

Des dons d'amateurs, des envois de l'Etat l'alimentèrent. Il y a là un émouvant panneau de l'école ombrienne ; un intérieur de basilique de Dirck van Deelen ; une dame hollandaise, XVII^e^ siècle ; plusieurs solides portraits d'hommes, école française du début du XIX^e^ siècle.

Claude Monet. — L'Étang de Giverny.

Lors de la dispersion de la collection Campana, Bagnols reçut, outre le primitif ombrien, trente vases étrusques de Chiusi, de Cerveteri et d'Arezzo. Des vases gallo-romains leur tiennent compagnie; et de joyeuses faïences, Apt, Marseille, Moustiers, Montpellier, égaient ce congrès de vieux pots.

*

Depuis la mort du fondateur et de sa fille, la galerie était un peu à l'abandon.

En 1919, Albert André fut chargé de la réorganiser.

Pour l'encourager à créer une salle d'art moderne, Renoir lui donna deux petites esquisses peintes et un dessin. Et Monet offrit une de ses œuvres ; Léonce Bénédite, un buste de Dalou par Rodin ; Mme H. P., un portrait par Carrière.

On est enclin à s'intéresser à une collection quand son conservateur

montre que lui-même ne s'en désintéresse pas. Le zèle amusé, la propagande légère d'Albert André furent efficaces. Bientôt s'ouvrira la salle moderne.

Les toiles seront de Bonnard, J.-E. Blanche, Camoin, Denis, Desvallières, Dethomas, Durenne, d'Espagnat, Flandrin, Gauguin, Laprade, Lebasque, Luce, Marquet, Henri-Matisse, Marval, P.-L. Moreau, Ottmann, Hermann-Paul, Puy, K.-X. Roussel, van Ryssel-berghe, Walter Sickert, Signac, Louis Valtat, Vallotton, Vuillard.

Des sculptures de Bourdelle, Marque, Hallou, Paulin, etc., alterneront avec des céramiques de Metthey, Lenoble, Massoul, Simmen.

On verra des dessins originaux, des estampes.

Et Delacroix, Corot, Manet, Cézanne seront représentés là par de savants fac-similés de leurs dessins.

Monsieur Baudime

Se rappelle-t-on — du moins un de nos abonnés en villégiature au Mont-Dore nous le rappelle — ce vol commis à Saint-Nectaire en 1907? Présumant que les antiquaires seraient généreux au porteur d'une statuette du XII[e] siècle, cuivre plaqué sur chêne, un sieur Thomas avait forcé l'église, nuitamment, et s'était emparé du Saint Baudime, orgueil de son trésor.

Saint Baudime.

« L'histoire est restée vivace dans la région, nous écrit notre correspondant. Toutefois, la tradition orale l'a un peu modifiée, — et les gens du pays me racontent comment monsieur Baudime vola l'image de saint Thomas. »

Cette amusante confusion est classique. D'un procès le public retient deux noms et, dans la conversation, donne toujours celui de la victime pour celui du criminel. Lui-même le président des assises, au cours de l'audience, parfois s'y trompe. En somme, il ne fait pas bon être assassiné.

Les disparus

ALFRED LENOIR.

Dans son atelier de la rue Boileau, parmi les plâtres et les marbres qu'il travaillait encore et les papiers qu'il avait recueillis, Alfred Lenoir, authentique descendant du Lenoir qui créa le musée des Grands Augustins, embryon du Louvre, vient de s'éteindre, à soixante et onze ans. Il ne laisse que des regets : sa bonne grâce et sa générosité lui attachaient ses amis.

Son talent de statuaire, scrupuleux et probe, s'était affirmé dans des œuvres nombreuses. La statue de *Canrobert* qui s'érige à Saint-Céré, dans le Lot ; le buste d'*Edmond de Goncourt* qu'ont accueilli les galeries historiques de Versailles portent sa signature. Sans être un des grands « animateurs » de la sensibilité moderne, Alfred Lenoir, cependant, fut un jour un novateur. Le *Berlioz* qu'on voit au square Vintimille à Paris, avait paru téméraire. Cette œuvre, aujourd'hui, nous parait justifier la notoriété qu'elle lui donna. Son réalisme et ses « intentions » étaient une audace.

Alfred Lenoir fut un homme utile. Précisément parce qu'il aimait et comprenait les formes sévères et châtiées de l'art du passé, les idées modernes qu'il défendait prenaient, soutenues par lui, une autorité nouvelle. Inspecteur général de l'enseignement du dessin et consacrant le meilleur de son zèle à sa mission, il s'était rallié de bonne heure au programme dont Edmond Pottier et Gaston Quénioux, restent les champions.

Dégageant des principes de Guillaume ce qu'ils avaient de bon, distinguant sagement entre les idées du vieux professeur et ses méthodes, Alfred Lenoir avait gardé d'une éducation toute classique un goût certain de l'étude attentive. C'était là le thème de son enseignement. Il ne laissait pas de désavouer hautement les vieilles « ficelles » d'atelier, le travail exécuté d'après les moulages de basses époques et les animaux empaillés et les pantins en fil de fer, car c'était là l'arsenal de tout atelier pédagogique avant la réforme à laquelle Alfred Lenoir collabora.

Jusqu'à ses derniers jours il a rempli sa tâche. Au dernier salon de la Nationale, il exposait plusieurs bustes. Puis, bouclant ce sac de curé de campagne qui constituait son bagage, il s'en alla par la France, semant les bons conseils dans les écoles, indulgent aux tentatives intéressantes, pélerin de l'art, missionnaire qui croyait à son apostolat... Il ne revint que pour s'éteindre.

Ici...

LE LOYER DES ARTISTES.

Un jugement prononcé par Me Henri Meunier, avocat à a Cour d'appel, président de la première Commission arbitrale du neuvième arrondissement, vient d'affirmer le caractère de « local professionnel » revêtu par l'appartement de l'homme de lettres. Il s'agissait en l'espèce d'un différend qui opposait à son propriétaire notre confrère M. Eugène Montfort, auteur d'*Un Cœur vierge* récemment paru.

Citons quelques attendus formulés par Me Henri Meunier. Les écrivains et les artistes y sont fort brillamment défendus :

Attendu que l'homme de lettres a besoin pour écrire ses œuvres d'un cabinet de travail, d'une bibliothèque pour la documentation qui forme le fond de toute œuvre de valeur; qu'il a besoin également d'une installation, du calme, du recueillement nécessaire, — ce qui faisait dire à Gustave Flaubert, s'asseyant à sa table de travail : « Je m'installe devant mon établi » ; que le temps n'est plus où les journalistes écrivaient leur article sur l'extrémité de la table de la salle de rédaction, au milieu du bruit et des allées et venues du personnel de la maison, que, si ce peut-être encore exact pour les informations et nouvelles du jour, ce ne l'est plus pour les articles documentés et constituant des pages littéraires qu'écrivent aujourd'hui les rédacteurs des grands quotidiens;

Attendu qu'il apparaît bien ainsi, de l'interprétation du texte de la loi, que l'homme de lettres vivant de l'exercice de sa profession dans les lieux loués a droit, comme les autres professionnels, à une prorogation de la durée de la guerre ;

Attendu que cette solution paraît encore moins douteuse, si on recherche l'esprit du législateur de la loi du 9 mars 1918;

Attendu, en effet, que lors de la discussion de la prorogation, à la séance du 27 juin 1917, M. Léon Bérard s'exprimait ainsi : « Ce que M. Lauche a dit des médecins et des avocats vaut pour *toutes les professions libérales et notamment pour les artistes et pour les hommes de lettres* qui, eux aussi, se voient imposer par les nécessités professionnelles de leur existence la charge d'un loyer coûteux » ;

Attendu que de même, à la séance du Sénat du 24 mars 1920, lors de la discussion de la loi du 4 mai 1920, le rapporteur a déclaré

qu'il n'y avait aucune raison pour qu'un homme de lettres ne bénéficie pas de la prorogation professionnelle ; que si cette opinion n'a qu'une portée relative, parce qu'elle est postérieure à la promulgation de la loi, cette opinion est néanmoins à retenir, parce qu'elle émane précisément du rapporteur de la loi du 9 mars 1918, etc...

WELCOME.

Le premier numéro de *Welcome, a magazine of franco-american friendship* (François Tedesco, publisher, Paris), vient de paraître avec trois belles reproductions d'œuvres de Daumier, de Cézanne et de Degas, accompagnant un article de M. Pierre Lahalle sur *The french school of Painting*.

LE STUDIO

L'Edition française du *Studio*, dont nous avions annoncé la réapparition, disparaît de nouveau.

...et ailleurs

VAN EYCK ET D. BOUTS

Avant que soient replacés à Saint-Bavon de Gand et à Saint-Pierre de Louvain les volets de l' « Adoration de l'Agneau » de Van Eyck et ceux du « Saint-Sacrement » de D.Bouts, les deux chefs-d'œuvre reconstitués sont exposés depuis le 14 août et pour quelques semaines au musée de Bruxelles.

PETITS-MAITRES BERNOIS.

On peut voir depuis peu, au musée de Berne, un riche ensemble d'œuvres des petits-maîtres bernois du XVIII[e] siècle : Freudenberger, Dunker, Kœnig, Alberti, Laffont, etc. La plupart se sont formés en France au contact de Gravelot, Eisen et Baudoin.

L'AVANT-GARDE ARGENTINE.

Veut-on savoir quelques noms des jeunes artistes argentins qui méditent la révolution artistique en leur patrie ? Ils viennent de lancer un manifeste fulgurant et de faire une exposition dont les tendances véhémentes alarment là-bàs la critique. Peintres : Hugo Garbarini, Domingo Vian, Valentin Thibon de Livian, Carlos Giambigi. Sculp-

teurs : Pablo Curatella, Antonio Sebellino. Et, parmi les peintres encore, Gramado Gutiérrez, qui fait l'objet de violentes polémiques entre admirateurs et détracteurs.

UNE ŒUVRE DE POIDS.

Le sculpteur italien Arnoldo Zocchi a envoyé à Buenos-Aires une colossale statue de Christophe Colomb. Elle pèse 45 tonnes.

ANCIENNES PEINTURES VÉNITIENNES.

On vient de réunir pendant quelques semaines, à Bergame, un important ensemble de peintures de maîtres vénitiens, — XV^e^-XVIII^e^ siècles, — revenant de Rome où, en 1918, elles avaient été transportées de la région bergamasque, alors que la menace ennemie se faisait si redoutable. Ce sont là des œuvres assez peu connues des écrivains d'art et qui, ainsi fortuitement rassemblées, ont pu à shouait être étudiées par eux. Le catalogue, dressé par L. Pelandi et édité par l'Institut des arts graphiques de Bergame, fournit, sur le détail de cette manifestation artistique, des renseignements inédits et précieux.

UN NOUVEAU MILLET A LA NATIONAL GALLERY.

Une peinture de J.-F. Millet, sous le titre *les Ramasseurs de fagots*, vient de prendre place dans le salon XXI de la National Gallery.

UN VŒU DE PHILIP BURNE-JONES.

M. Philip Burne-Jones réclame un mécène. Il est désespéré de voir que la British National Portrait Gallery est installée dans un local impropre et indigne, où l'on ne voit pas clair, où les œuvres s'entassent et où des merveilles sont odieusement logées : « Puisque l'Etat, gémit-il, est assez apathique pour ne pas remédier à cette détresse en votant un bon crédit et en nous faisant construire un beau musée, qui donc consentira à offrir vingt-cinq millions ? C'est beaucoup, mais la somme n'est pas de celles qu'une main un peu généreuse ne puisse se décider à consacrer à la gloire de Reynolds, Gainsborough, Romney, Lawrence, Reaburn et Watts. »

UNE NOUVELLE SOCIÉTÉ ARTISTIQUE EN ANGLETERRE.

Le peintre Franck Brangwyn a été élu président de la Society of Graphic Art, récemment constituée.

UNE IDÉE INATTENDUE.

Sir Franck Barnes, artiste trop épris d'archéologie, a eu la singulière idée de proposer que soit élevé une façon de temple égyptien à Londres, — Hyde Park Corner, — comme monument commémoratif de la guerre 1914-1918. Quelqu'un a fait observer que cet art très ancien et ce tout récent évènement n'avaient aucun rapport. Et les Londoniens, depuis, sont généralement d'avis qu'il faudrait trouver... autre chose, un peu plus actuel.

A LIÉGE

La municipalité de Liége veut bien nous communiquer la note suivante dont l'intérêt sera apprécié de nos artistes et architectes :

La province et la ville de Liége ont décidé l'érection, sur le territoire de la ville, d'un Monument commémoratif de la Défense nationale

Une somme de un million est affectée à l'exécution de ce projet.

Un concours est ouvert à tous les architectes et sculpteurs de nationalité belge ou appartenant à des nations alliées. Il comportera deux épreuves.

Des primes seront attribuées : aux auteurs des projets qui, écartés par la première épreuve, seraient néanmoins reconnus méritants; aux auteurs des projets qui seront admis et auront participé à l'épreuve finale.

Le règlement de ce concours sera adressé, gratuitement, sur demande faite au Secrétaire de la Commission d'étude du projet de monument, M. Léon Maréchal, bureau des beaux-arts, à l'Hôtel-de-Ville de Liége..

Joindre un mandat de 5 francs pour obtenir l'envoi des deux plans figurant les emplacements.

Paroles

LES DEUX ARCHITECTES

L'architecte américain est à Londres, où son collègue anglais lui fait visiter les monuments.

A l'entrée du tunnel sous la Tamise :

— Combien de temps pour le percer?

— Dix-huit ans, 25-43.

— Nous aurions fait ça en trois ans.
— Ah! dit l'Anglais.

On arrive à la Bourse :
— Combien de temps, la construction?
— Deux ans et demi, 42-44.
— Dix mois nous auraient suffi.
— Ah! dit l'Anglais, nationalement humilié.

Le lendemain matin, les deux hommes sont sur le pont de Westminster et l'architecte américain regarde le Parlement.

— Qu'est-ce que c'est, cet édifice ? questionne-t-il.

— Ça? Je ne sais pas, réplique l'Anglais. J'ai passé ici hier soir : il n'y avait rien encore.

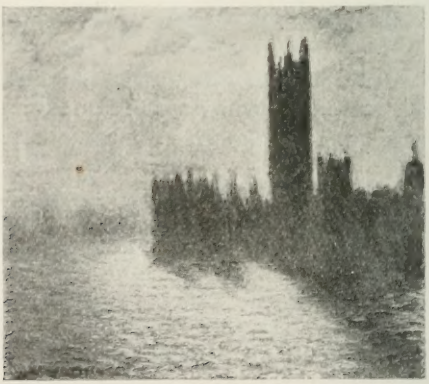

Photo Druet

Claude Monet.
Le Palais du Parlement.

Le Gérant : DESPORTES

Moderne Imprimerie, LOTH, Dr, 37, rue Gandon, Paris.